

Prison de Toulouse-Seysses: l'Etat à nouveau sommé d'améliorer les conditions de détention

Toulouse, 4 août 2022 (AFP) - (La justice administrative a, une nouvelle fois, ordonné jeudi à l'Etat d'améliorer les conditions de détention dans la maison d'arrêt de Toulouse-Seysses, jugées "indignes" et dénoncées par des avocats et l'Observatoire international des prisons (OIP).

Ces derniers avaient estimé fin juillet que les 11 mesures "urgentes" ordonnées en octobre par le tribunal administratif de Toulouse avaient été appliquées de manière "partielle" et "insatisfaisante".

Dix mois plus tard, le tribunal en a confirmé trois, jugeant que les autres étaient "en cours d'exécution à un stade et selon des modalités qui ne justifient ni la formulation de nouvelles injonctions, ni le prononcé d'une astreinte".

Ainsi, le juge des référés a enjoint à l'administration de remettre en état les sanitaires de la maison d'arrêt pour hommes n°1 "dans un délai de 15 jours".

En ce qui concerne les nuisibles, et "après avoir relevé que la dératisation avait été améliorée", il a ordonné la "distribution bimensuelle de pièges à cafards, dans un délai de huit jours, au vu des constatations effectuées".

Le tribunal a enfin renouvelé l'injonction faite aux ministres de la Justice et de la Santé de définir, dans un délai de deux mois, "un protocole de coordination des prises en charge médicales d'urgence et spécialisées".

Il a également ordonné l'obligation d'enregistrer "toute demande de détenus en vue de bénéficier de soins d'urgence (...) par la délivrance d'un accusé de réception".

En juillet 2021, après une visite à Seysses, la contrôleuse des prisons Dominique Simonnot avait qualifié d'"indignes" les conditions de détention dans cette maison d'arrêt de quelque 600 places, pour plus de 1.000 prisonniers actuellement.

Concernant les cafards, elle notait que certains détenus "introduisent du papier toilette dans leurs oreilles pour empêcher que ces insectes y pénètrent pendant leur sommeil".

mer/ap/pb